

5 août 2021

Turquie : La revue « Rengê Hêviya Jinê »
Situation de 2007 à 2015

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Table des matières

1. Une revue féminine pro-kurde fondée en 2007.....	3
2. Persécutions contre les directrices de rédaction et journalistes de la revue	4
Bibliographie.....	7

Résumé : La revue *Rengê Hêviya Jinê* (« la couleur de l'espoir des femmes ») est une revue féminine pro-kurde fondée en 2007. Depuis cette date, accusées de faire de la propagande pour le PKK, ses directrices de rédaction ont régulièrement fait l'objet d'arrestations, de procès et d'incarcérations, la revue a fait l'objet de décisions judiciaires de saisies et de fermeture.

Abstract : *Rengê Hêviya Jinê* ("the color of women's hope") is a pro-Kurdish women's magazine founded in 2007. Since then, its editors have been regularly arrested, tried and imprisoned on charges of propaganda for the PKK, and the magazine has been subject to judicial decisions to seize and close.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Une revue féminine pro-kurde fondée en 2007

La revue *Rengê Hêviya Jinê* (« la couleur de l'espoir des femmes ») ou *Hêviya Jinê*, souvent présentée comme « la seule revue féminine publiant en turc et en kurde »¹ est fondée en novembre 2007² ou durant l'année 2008, selon les sources. Au 8 avril 2013, la revue avait publié 30 numéros³.

Selon la chercheuse turque Nagehan Tokdoğan⁴, *Hêviya Jinê* est une revue paraissant tous les deux mois, publiée par des femmes kurdes et créée en 2008. Elle s'inscrit dans la lignée des revues féminines et féministes, parmi lesquelles *Roza*, *Jujin* et *Jin û Jiyan*, publiées par des femmes kurdes ayant des degrés de proximités variés avec le mouvement de libération nationale kurde, soutenant ses revendications tout en critiquant le sexisme en son sein, ou encore la revue *Yaşamda Özgür Kadın* portant plus directement un discours proche de celui du mouvement de libération nationale kurde⁵.

La revue *Hêviya Jinê* compte environ 70 pages et est composée de neuf rubriques fixes. Selon l'analyse de Nagehan Tokdoğan, la rubrique « perspective » qui se trouve dans les premières pages, est consacrée à la publication de photos, lettres et textes d'Abdullah Öcalan. La rubrique « actualité politique » contient des textes publiés par des femmes concernant des sujets d'actualité importants pour le peuple kurde et qui pour la plupart contiennent des références à Abdullah Öcalan. La rubrique « Société et vie » est consacrée à des textes concernant l'oppression des femmes dans la société, remettant en cause le patriarcat avec des discours critiques du système. La rubrique « Femmes-luttes » à une structure similaire bien que contenant beaucoup de références à l'appartenance ethnique kurde ; l'identité de femme dont il est question est celle des femmes kurdes. La rubrique « recherches-analyses » publie des textes informatifs concernant diverses théories scientifiques alternatives aux discours dominants. La rubrique « Culture-arts », publie des textes sur la signification de la culture dans le système actuel et des textes de critiques cinématographiques et sur des séries télévisuelles. La rubrique « langue kurde » est réservée à la publication de textes en langue kurde et contient de nombreuses photographies d'Abdullah Öcalan et de combattantes de la guérilla. La rubrique « les fleurs de la vertu » est consacrée à la publication de lettres, textes et extraits de journaux intimes de combattantes de la guérilla et de textes les concernant, écrits dans un style littéraire. Dans la rubrique « Femmes-santé » sont publiés des textes d'information concernant les maladies féminines. Les dernières pages de la revue sont consacrées à des événements concernant les organisations de femmes dans la région kurde ou à l'ouest du pays, et contiennent surtout des informations concernant des organisations de femmes ayant un lien organique avec le mouvement des femmes kurdes, mais aussi relatives aux activités et manifestations du mouvement des femmes de Turquie.

Le contenu de la revue se caractérise par la prégnance du discours idéologique du mouvement de libération nationale kurde, tout en considérant qu'il est important de faire des alliances entre subalternes, sans considérer les Kurdes, peuple victime, comme supérieur aux autres. La revue adopte un discours antinationaliste. Bien qu'elle soutienne le mouvement kurde qui mène également une lutte armée, elle tient des positions antimilitaristes, le militarisme étant considéré comme les pratiques militaristes de l'Etat-nation et son armée, ainsi que le service militaire. Les femmes kurdes qui refusent le militarisme considèrent la lutte armée du PKK comme une réaction d'auto-défense⁶.

La revue débat du sexisme et rejette le concept d'honneur, dénonce les meurtres de femmes déguisés en suicides et explique comment lutter le féminicide. Elle critique la représentation des femmes comme des créatures opprimées, faibles, exploitées, le fait qu'elles soient les plus grandes victimes des affrontements sociaux et appellent les femmes à se libérer, à lutter contre cet état de fait. Pour cela, elles considèrent la combattante de la guérilla comme une figure de renforcement. Ainsi la revue, contient de nombreuses références, images et textes aux combattantes de la guérilla, considérées comme une force d'auto-défense pour les femmes. Les combattantes représentent des figures de femmes qui luttent et se défendent⁷.

¹ Yüksekova Haber, 11/04/2010, [url](#) ; Bianet, 14/06/2010, [url](#)

² Bianet, 14/06/2010, [url](#)

³ Nagehan Tokdoğan, *Fe Dergi* 5, no. 2 (2013), pp. 38-52, [url](#)

⁴ *Academia*, [url](#)

⁵ Nagehan Tokdoğan, *Fe Dergi* 5, no. 2 (2013), pp. 38-52, [url](#)

⁶ Nagehan Tokdoğan, *Fe Dergi* 5, no. 2 (2013), pp. 38-52, [url](#)

⁷ Nagehan Tokdoğan, *Fe Dergi* 5, no. 2 (2013), pp. 38-52, [url](#)

2. Persécutions contre les directrices de rédaction et journalistes de la revue

Depuis sa fondation, la revue *Hêviya Jinê* est confrontée à des saisies, des interdictions et des procédures intentées contre ses employées. Ses directrices de la rédaction ont été jugées et condamnées et la revue contrainte de changer régulièrement de directrice de la rédaction⁸.

Selon plusieurs sources en 2010, depuis sa fondation en 2007, la revue féminine *Rengê Hevîya Jinê* a été contrainte de changer quatre fois de directrice de la rédaction, elle est visée par 16 procès pour « propagande pour une organisation terroriste », au motif qu'elle désigne Abdullah Öcalan le chef du PKK selon les termes de « leader du peuple kurde » et publie des photographies d'Abdullah Öcalan et de combattantes du PKK. La revue a été fermée deux fois en trois ans et deux de ses numéros ont été saisis par décision de justice. Cinq procès différents pour « propagande pour une organisation terroriste » ont été intentés par les Cours d'assises de Diyarbakır à Sultan Sonsuz, la première directrice de la rédaction qui a été condamnée à un an et trois mois d'emprisonnement dans l'un de ces procès pour « propagande pour une organisation terroriste » et encourt au total de quatre ans et neuf mois à 20 ans d'emprisonnement dans le cadre des quatre autres affaires. Quatre procès ont été intentés pour le même chef d'accusation contre Ruken Aktaş la seconde directrice de la rédaction, dont l'un s'est conclu par un non-lieu. Les trois dossiers relatifs à Ruken Aktaş, qui encourt trois ans et neuf mois d'emprisonnement, sont pendants devant la Cour de cassation. Un procès pour « propagande terroriste » a été intenté également contre Sibel Esmer, la troisième directrice de la rédaction, qui a été condamnée à un an et trois mois d'emprisonnement ; son dossier est pendant devant la Cour de cassation. Par ailleurs, six procès différents visant cinq numéros de la revue parus en 10 mois ont été intentés contre Gurbet Çakar qui a repris la direction de la rédaction. Elle encourt trois ans et neuf mois d'emprisonnement pour « propagande pour une organisation terroriste » dans le procès concernant les quatre premiers numéros publiés sous sa direction, et six ans et trois mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste » concernant le dernier numéro de la revue. Le 19 mars 2010, Gurbet Çakar est incarcérée sous l'accusation de « propagande pour une organisation terroriste » alors qu'elle se rendait au bureau du procureur pour y faire une déposition dans le cadre d'une enquête ouverte visant certaines publications de la revue. Elle est encore en détention en date du 11 avril 2010⁹.

Le 10 juin 2010, lors d'une audience, la 5^{ème} chambre de la Cour d'assises de Diyarbakır prolonge la détention de Gurbet Çakar, rédactrice en chef du magazine féminin *Rengê Hevîya Jinê*, détenue depuis le mois de mars dans la prison de type E¹⁰ de Diyarbakır, sous l'accusation de « propagande pour le PKK par voie de presse ». Elle avait déjà été condamnée à une peine de plus de trois ans d'emprisonnement¹¹. Son avocate, Servet Özen, précise que sa cliente est en outre jugée pour « appartenance à une organisation illégale et pour avoir commis un crime au nom de cette organisation ». L'affaire relative à sa détention sera jugée le 1er juillet. Selon la même avocate, un autre procès au titre de l'article 7/2 de la loi antiterroriste se poursuivra le 17 juin, sa cliente ayant fait appel de ses condamnations. Le média *Bianet* précise que Gurbet Çakar et un certain nombre d'autres détenues se sont adressées récemment à la branche de Diyarbakır de la Fondation des droits de l'homme (İHD) car elles étaient harcelées par des soldats¹². Selon l'ONG Reporters Sans Frontières le 30 juillet 2010, la Cour d'assise de Diyarbakır a refusé de libérer Gurbet Çakar lors d'une audience qui s'est tenue à une date non précisée¹³.

Le 8 octobre 2010 selon le média *Bianet*, le procureur de la 6^{ème} chambre de la Cour d'assises de Diyarbakır demande dans son réquisitoire une peine allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement contre Gurbet Çakar, qui comparait détenue sous l'accusation de « propagande pour une organisation terroriste » au motif de dix informations, textes et photographies publiés dans le 5^{ème} numéro de la revue féminine *Rengê Hevîya Jinê*. Une autre enquête avait été ouverte auparavant contre Gurbet Çakar concernant des publications dans le 2^{ème} et le 4^{ème} numéro de la revue. Le procureur a considéré qu'en dépit de ce procès, la revue n'a pas modifié sa politique éditoriale et a continué de faire de la propagande pour une organisation terroriste en se comportant comme l'organe de presse du PKK. Par conséquent il requiert une condamnation pour « appartenance à une organisation terroriste au moyen de la commission de crime au nom de l'organisation ». Lors de l'audience, Gurbet Çakar a demandé sa

⁸ Nagehan Tokdoğan, *Fe Dergi* 5, no. 2 (2013), pp. 38-52, [url](#)

⁹ Yüksekova Haber, 11/04/2010, [url](#) ; *Bianet*, 14/06/2010, [url](#)

¹⁰ Prisons dans lesquelles les détenues sont incarcérées en dortoirs collectifs.

¹¹ Pen International, 30/06/2011, [url](#) ; *Bianet*, « Bia media monitoring 2010/ April-May-June », s.d., [url](#)

¹² *Bianet*, 14/06/2010, [url](#) ; *Gazeteciler*, 11/06/2010, [url](#)

¹³ Reporters sans Frontières (RSF), 30/07/2010, [url](#)

relaxe ; son avocate a demandé sa libération et un délai pour soumettre ses observations écrites à la cour¹⁴.

Selon plusieurs sources dont l'ONG Reporters Sans Frontières (RSF), le 5 décembre 2010, **Berivan Eker, ancienne directrice de la rédaction** de la revue *Rengê Hevîya Jinê*, visée par deux enquêtes pour « propagande pour une organisation terroriste » et « commission d'un crime au nom d'une organisation terroriste » en raisons de textes publiés dans le numéro de juin-juillet de la revue, **est arrêtée** suite à la jonction de ces deux enquêtes alors qu'elle se rendait au cabinet de son avocate pour s'entretenir au sujet du procès à venir. **Elle est incarcérée** à l'issue de sa garde à vue, malgré ses problèmes de santé. Elle encourt entre 8 et 25 ans d'emprisonnement¹⁵. En date du 20 décembre 2010, 18 procès au total ont été intentés contre la revue *Rengê Hevîya Jinê*¹⁶. Selon le journal *Birgün*, il ne reste presque plus aucune des responsables de la revue qui n'ait pas été visée par un procès¹⁷.

Le 30 décembre 2010 selon plusieurs sources, **Gurbet Çakar est condamnée à une peine de trois ans d'emprisonnement** par la 6^{ème} chambre de la Cour d'assises de Diyarbakır pour « commission d'un crime au nom d'une organisation sans en être membre » et « propagande pour le PKK ». Elle était jugée au motif de la qualification de « leader du peuple kurde » concernant Abdullah Öcalan et de la publication de photographies le représentant. Elle a été libérée à l'issue de l'audience en attente de l'appel¹⁸. Selon le site Turkey Purge, **Gurbet Çakar était encore incarcérée** en août 2019¹⁹.

Le 27 janvier 2011, selon le média *Bianet*, **Berivan Eker**, ancienne rédactrice en chef de la revue *Rengê Hevîya Jinê*, est **condamnée à une peine de deux ans et six mois d'emprisonnement** pour « propagande pour une organisation terroriste ». Selon son avocate Meral Atasoy, Berivan Eker a été condamnée à deux peines distinctes pour « propagande pour une organisation terroriste », sa peine a été fixée selon la limite minimale en raison d'une remise de peine pour bonne conduite. Elle a été libérée de prison lors de l'audience du 25 janvier et devra retourner en prison si la Cour d'appel confirme la décision. Berivan Eker avait été arrêtée en novembre 2010 sur la base d'un mandat d'arrêt alors qu'elle se rendait au cabinet de son avocate pour s'entretenir au sujet du procès à venir. Elle a été incarcérée dans la prison de type E de Diyarbakır pendant deux mois. Lors de l'audience du mardi, elle n'a pas reconnu les charges retenues contre elle et a demandé son acquittement. L'avocate Meral Atasoy a déclaré que le magazine n'avait aucun lien avec une « organisation illégale » et que les articles en question ne contenaient aucun élément criminel. La cour a décidé **d'acquitter Berivan Eker des accusations de « commettre un crime au nom d'une organisation illégale sans être membre de cette organisation » mais de la condamner à deux chefs d'accusation pour « diffusion de propagande pour une organisation illégale »**²⁰.

En 2013, selon un rapport d'observation des médias et de la liberté d'expression de *Bianet*, **Sultan Şaman, éditrice à Hêviya Jinê**, était jugée par la cour d'assise de Diyarbakır dans le cadre du procès KCK de Batman, dans lequel sont jugés 40 personnes dont plusieurs journalistes accusés d'être « dirigeants d'une organisation terroriste » (article 314/1 du Code pénal turc), et dans lequel 28 personnes aux identités non précisées comparaissent détenues²¹.

Fin 2013, selon le chercheur Jean-François Pérouse, malgré l'« ouverture kurde » du Parti de la justice et du développement (AKP), plusieurs journalistes d'hebdomadaires et de revues en langue kurde (*Azadiya Welat* et *Rengê Hêviya Jinê*) sont encore en prison pour délit d'opinion²².

Le 13 mai 2016, selon l'agence de presse pro-kurde ANF, Rukiye Eryılmaz, co-maire de la ville de Çınar (district de Diyarbakır), est arrêtée alors qu'elle se rendait avec une délégation d'élus dans la ville de Cizre pour participer aux funérailles d'Asya Yüksel, membre de l'assemblée populaire de Cizre tuée par les forces de sécurité turques ; elle est placée en garde à vue au motif qu'un exemplaire de la revue *Hêviya Jinê* se trouvait dans son véhicule,²³.

¹⁴ *Bianet*, 08/10/2010, [url](#)

¹⁵ *Bianet*, 06/12/2010, [url](#) ; Index of Censorship, 13/12/2010, [url](#) ; Evrensel, 20/10/2010, [url](#) ; Reporters sans Frontières (RSF), 07/01/2011, [url](#) ; International Press Institute, 13/12/2011, [url](#) ; *Bianet*, 05/03/2011, [url](#)

¹⁶ *Evrensel*, 20/10/2010, [url](#)

¹⁷ *Birgün*, 08/12/2010, [url](#)

¹⁸ IFEX, 04/01/2011, [url](#) ; *Bianet*, 05/03/2011, [url](#)

¹⁹ *Turkey Purge*, 12/08/2019, [url](#)

²⁰ *Bianet*, 27/01/2011, [url](#) ; *Bianet*, 05/03/2011, [url](#)

²¹ *Bianet*, 03/05/2013, [url](#)

²² PÉROUSE, Jean-François, *Anatoli* [En ligne], 6 | 2015, [url](#)

²³ ANF, 13 mai 2016, [url](#)

D'après le site de librairie en ligne *Nadir Kitap*, *Hêviya Jinê* publie son numéro 14 en avril 2015²⁴.

Le 14 novembre 2015, selon l'agence de presse féminine pro-kurde *Jinha*, la revue entre dans sa huitième année de publication²⁵.

En 2015, toutefois, il semble que *Hêviya Jinê* soit remplacée par une autre revue nommée KJA, du nom du mouvement politique des femmes pro-kurde. KJA cesse d'exister à la suite de l'interdiction du mouvement éponyme en 2016. En 2019 la revue *Jinelolojî* lui succède²⁶.

Aucune autre information n'a pu être trouvée sur la revue *Dengê Hêviya Jinê* dans l'ensemble des sources publiques consultées en français, anglais et turc.

²⁴ Nadir Kitap, s.d., [url](#)

²⁵ JINHA, 14/11/2015, [url](#)

²⁶ DRESCHSELOVA, Lucie G., Palgrave, juin 2020, p. 225, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés entre le 29 juillet et le 5 août 2021.

Organisations non gouvernementales

Pen International, « Writers in Prison Committee. Case List-January to June 2011 », 30/06/2011, https://www.icorn.org/sites/default/files/attachements/11-06_caselist1.pdf

Pen International, « Turkey : database of imprisoned writers », 20/12/2019, <https://pen-international.org/app/uploads/PEN-International-Database-ImprisonedWriters-Turkey.pdf>

Turkey Purge, « At least 134 journalists, media employees welcome Eid Al Adha behind bars: report », 12/08/2019, <https://turkeypurge.com/at-least-134-journalists-media-employees-welcome-eid-al-adha-behind-bars-report>

Bianet, « BIA Medya Gözlem ve İfade Özgürlüğü Raporu-Tam Metin », 03/05/2013, <https://m.bianet.org/kurdi/medya/146111-bia-medya-gozlem-ve-ifade-ozgurlugu-raporu-tam-metin>

International Press Institute, « Former editor-in-chief of women's magazine arrested in Turkey », 13/12/2011, <https://ipi.media/former-editor-in-chief-of-womens-magazine-arrested-in-turkey/>

Bianet, « BIA 2010 Medya Gözlem Raporu », 05/03/2011, <https://muhas.org/5-mart-2011-bia-2010-medya-gozlem-raporuna-gore-104u-gazeteci.html>

Reporters sans Frontières (RSF), « L'ancienne rédactrice du quotidien kurde Azadiya Welat condamnée à 138 ans de prison », 07/01/2011, <https://rsf.org/fr/actualites/lancienne-redactrice-du-quotidien-kurde-azadiya-welat-condamnee-138-ans-de-prison>

IFEX, « "Azadiya Welat" editorial manager sentenced to 138 years in jail; former "Heviya Jine" editor receives three-year prison term », 04/01/2011, <https://ifex.org/azadiya-welat-editorial-manager-sentenced-to-138-years-in-jail-former-heviya-jine-editor-receives-three-year-prison-term/>

Index of Censorship, « Turkey: Editor of Kurdish women's magazine arrested », 13/12/2010, <http://www.indexoncensorship.org/2010/12/turkey-editor-of-kurdish-womens-magazine-arrested/>

Reporters sans Frontières (RSF), « Le journaliste Vedat Kursun a reçu un prix pour la Liberté de la presse mais... il est toujours derrière les barreaux, condamné à plus de 166 ans de réclusion », 30/07/2010, <https://rsf.org/fr/actualites/le-journaliste-vedat-kursun-recu-un-prix-pour-la-liberte-de-la-presse-mais-il-est-toujours-derriere>

Think tanks, universités et centres de recherches

DRESCHSELOVA, Lucie G., « Local Power and Female Political Pathways in Turkey Cycles of Exclusion », Palgrave, juin 2020, <https://dokumen.pub/local-power-and-female-political-pathways-in-turkey-cycles-of-exclusion-1st-ed-9783030471422-9783030471439.html>

PEROUSE, Jean-François, « Les productions patrimoniales alternatives. Le cas des municipalités et associations kurdes de Turquie », *Anatoli* [En ligne], 6 | 2015, <http://journals.openedition.org/anatoli/301>

TOKDOĞAN, Nagehan, « Kürt Kadınların Sesi: Bir Karşıt Kamusal Pratiği Olarak Hêviya Jinê Dergisi », Fe Dergi 5, no. 2 (2013), pp. 38-52,
<https://dspace.ankara.edu.tr/xmlui/bitstream/handle/20.500.12575/62831/19410.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Médias

ANF, « HDP heyetinde yer alan Belediye Eşbaşkanı Eryılmaz gözaltına alındı », 13 mai 2016,
<https://firatnews.com/guncel/hdp-heyetinde-yer-alan-belediye-esbaskani-eryilmaz-gozaltina-alindi-71242>

JINHA, « 25 Kasım: Kadın direnişinin rüzgarı Kuzey'den esiyor », 14/11/2015,
<http://jinhaber1.com/Dosya-Haber/content/view/358?page=6>

Bianet, « Journalist Eker Convicted of "Propaganda" », 27/01/2011,
<https://m.bianet.org/english/freedom-of-expression/127438-journalist-eker-convicted-of-propaganda>

Bianet, « Türkiye bir gazetecisini daha tutukladı », 06/12/2010,
<https://m.bianet.org/bianet/ifade-ozgurlugu/126433-turkiye-bir-gazetecisini-daha-tutukladi>

Bianet, « Bia media monitoring 2010/ April-May-June », s.d.,
<https://mediamonitoringdatabase.org/wp-content/uploads/2019/11/Second-Quarterly-Media-Monitoring-Report-2010-Full-Text.pdf>

Evrensel, « Yargı kışkacında bir kadın dergisi », 20/10/2010,
<https://www.evrensel.net/haber/177451/yargi-kiskacinda-bir-kadin-dergisi>

Birgün, « 'Umudun renkleri' cezaevinde », 08/12/2010,
<https://www.birgun.net/haber/umudun-renkleri-cezaevinde-56171>

Bianet, « Gazeteci Gurbet Çakar'ın 20 Yıl Hapsi İstendi », 08/10/2010,
<https://bianet.org/bianet/ifade-ozgurlugu/125300-gazeteci-gurbet-cakar-in-20-yil-hapsi-istendi>

Bianet, « Chief Editor of Women Magazine Detained since March! », 14/06/2010,
<https://bianet.org/english/freedom-of-expression/122711-chief-editor-of-women-magazine-detained-since-march>

Gazeteciler, « Gurbet Çakar'a tahliye yok! », 11/06/2010,
<https://www.gazeteciler.com/haber/gurbet-cakara-tahliye-yok/175418>

Yüksekova Haber, « Kadın dergisi Hêviya Jinê, yargı kışkacında », 11/04/2010,
<https://www.yuksekovahaber.com.tr/haber/kadin-dergisi-heviya-jine-yargi-kiskacinda-28891.htm>

Autres sources

Nadir Kitap, s.d., <https://www.nadirkitap.com/heviya-jine-mart-nisan-2015-sayi-14-dergi18288858.html>

Academia, « Nagehan tokdoğan, Curriculum Vitae », s.d.,
<https://mpib-berlin-mpg.academia.edu/nagehantokdogan/CurriculumVitae>